

Déclaration

Séance du conseil municipal du 22 septembre 2025

Déclaration soulignant le 50^e anniversaire de la Coopérative d'habitation de Lacombe et son importance dans le développement des coopératives d'habitation à Montréal

Attendu qu'en septembre 1975, la première coopérative d'habitation locative à occupation continue sur l'île de Montréal, la Coopérative d'habitation Le Village de Côte-des-Neiges, a ouvert ses portes;

Attendu que cette coopérative a été la première à bénéficier des programmes sociaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL);

Attendu que son modèle a inspiré des centaines de projets coopératifs à vocation sociale qui perdurent encore aujourd'hui;

Attendu que la Coopérative d'habitation de Lacombe incarne depuis 50 ans les valeurs de solidarité, de démocratie, d'autonomie et de responsabilité collective, tout en offrant un cadre de vie stable, abordable et inclusif à ses membres;

Attendu que le modèle coopératif contribue activement à la lutte contre la spéculation immobilière, à la préservation du tissu social des quartiers et à la construction d'une ville plus équitable et durable;

Attendu que le mouvement coopératif en habitation est pérenne et joue un rôle essentiel dans le développement de Montréal, en complémentarité avec les politiques publiques en matière de logement social et communautaire;

Attendu que le 50^e anniversaire de la Coopérative d'habitation de Lacombe est une occasion de souligner l'importance historique et actuelle de ce modèle et de rendre hommage aux citoyennes et citoyens qui, depuis cinq décennies, s'engagent pour le bien commun;

Il est proposé par Magda Popeanu, responsable de la performance organisationnelle, de la participation citoyenne et de la démocratie, et appuyé par Gracia Kasoki Katahwa, responsable des ressources humaines et de la lutte au racisme et aux discriminations systémiques au comité exécutif de la Ville de Montréal,

Et résolu :

Que le conseil municipal de la Ville de Montréal souligne le 50^e anniversaire de la Coopérative d'habitation de Lacombe et reconnaisse son rôle fondateur dans le développement du mouvement coopératif en habitation à Montréal;

Que le conseil municipal réaffirme son appui au modèle coopératif comme pilier de l'habitation communautaire à Montréal et comme levier pour une ville inclusive, solidaire et résiliente.